

Mot du Maire aux familles des écoles d'Angers

Madame, Monsieur,

Il ne vous aura pas échappé que la situation dans les écoles angevines en cette année scolaire 2021-2022 est difficile, tout comme elle l'est dans l'ensemble des villes de France. Les récents mouvements de grève d'une partie des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) et animateurs, constatés dans quelques écoles, ont d'ailleurs mis en lumière nos difficultés à accueillir les 10 000 écoliers angevins dans les meilleures conditions.

Il me paraît important de vous expliquer le contexte qui a conduit à cette situation, ainsi que les solutions que la Ville a décidé de mettre en place pour y remédier durablement.

Tout d'abord, la **crise sanitaire** a conduit à un absentéisme jamais vu jusqu'alors, créant une forte tension sur les équipes. De plus, nous rencontrons aussi, comme dans d'autres secteurs, des **difficultés à trouver du personnel qualifié** pour compléter nos effectifs, malgré tous les efforts déployés pour améliorer nos processus de recrutement. **Ceci est particulièrement vrai pour le temps de la restauration scolaire** pour lequel nous ne trouvons plus de personnel pour renforcer nos équipes.

En complément de cela, la Ville doit mettre en œuvre la Loi de transformation de la Fonction Publique qui oblige toutes les collectivités à appliquer le temps de travail de 1 607 heures pour l'ensemble de leurs agents (soit 35 heures annualisées). Cela impacte fortement les Atsem qui bénéficient à Angers d'un temps de travail dérogatoire à 1 400 heures depuis des décennies.



Christophe Béchu, Maire d'Angers

Ces deux situations ne peuvent se régler simplement et nécessitent **une réorganisation en profondeur de nos services**. Il s'agit de redéployer nos personnels, **en respectant la spécificité de leurs métiers, mais en assurant une répartition de leurs activités qui évolue, afin d'assurer, avec la meilleure qualité possible, la totalité de la journée de vos enfants** : l'accueil en garderie, le soutien de l'activité des enseignants dans les classes, le temps de déjeuner et de récréation, et enfin les temps d'activité périscolaire.

C'est pourquoi la Ville d'Angers a d'ores et déjà engagé cette transformation pour la rentrée 2022-2023 avec une attention particulière pour chaque catégorie de personnel œuvrant dans les écoles.

>>>

>>>

Concernant les Atsem, un nouveau temps de travail à 1 550 heures, qui tient compte des sujétions particulières de ce métier, a été proposé. Cette proposition **permettra aux Atsem d'Angers de conserver un temps de travail tout à fait attractif par rapport à la quasi-totalité des grandes villes qui font, elles, travailler leurs Atsem 1 607 heures**. Cette évolution du temps de travail s'accompagne aussi d'une **progression de leur rémunération équivalant environ à un 13^e mois**.

La Ville s'est également engagée à **doter chaque classe d'Angers d'une Atsem** (la règle angevine, depuis plus de 10 ans, prévoit dans chaque école une Atsem de moins que le nombre de classes). Cette décision aura pour conséquence **le recrutement de 30 nouveaux professionnels et permettra d'apporter un vrai soutien supplémentaire** au temps pédagogique des enseignants qui jusqu'à présent en étaient privés.

Les aménagements qui découlent de ces nouveaux rythmes sont en cours de finalisation pour déterminer notamment les modalités de pause avant le temps du déjeuner durant lequel les Atsem accompagnent vos enfants, pour éviter que la Ville soit contrainte de limiter les inscriptions à la restauration scolaire.

Concernant les animateurs, il a également été décidé de mettre en œuvre un certain nombre de mesures **permettant de déprécier leur métier en proposant des temps complets, non-fractionnés, et des engagements contractuels stabilisés** avec notamment l'ouverture de 100 postes à la titularisation. Une proposition salariale un peu plus avantageuse a également été faite afin de reconnaître le travail effectué chaque jour auprès des enfants et de contribuer à **rendre ces métiers plus attractifs pour de futurs recrutements**.

L'ensemble de ces mesures a été présenté aux agents et aux organisations syndicales fin février. Cela représente **un effort de la collectivité** en faveur de la politique éducative et au bénéfice des enfants et des personnels municipaux, **de plus de 1,5 M€ par an et, ce, sans augmentation de la fiscalité**.

Nous espérons que ces mesures permettront **d'accueillir toujours mieux vos enfants sur la totalité de leur journée à l'école à compter de la rentrée prochaine** et vous permettront de prendre conscience de l'importance accordée par la Ville aux questions éducatives et au personnel qui s'y investit quotidiennement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Christophe Béchu
Maire d'Angers

Les enfants bénéficient d'un moment calme, à l'écart du collectif.

Des ateliers relaxation pour gérer ses émotions

Des temps calmes sont proposés le midi aux élèves de quatre écoles de la ville. Un moment de relaxation pour évacuer tensions et trop-pleins d'émotions. Cette action, visant une atmosphère scolaire sereine, a été mise en place en 2017 dans le cadre du Programme de réussite éducative.

Le projet est né d'un constat partagé des enseignants et des animateurs de l'école Jules-Verne, à la Roseraie. Certains enfants n'arrivent pas à être tranquille, à gérer leurs émotions. Il y a quatre ans, dans le cadre du Programme de réussite éducative (PRE), l'école a donc imaginé proposer aux enfants des temps de relaxation sur la pause déjeuner. « Les enfants de la grande section au CM2, par petits groupes de cinq, y participent quand ils en ressentent le besoin », détaille Marie Champion, éducatrice spécialisée en formation.

Ces ateliers leur permettent d'évacuer les tensions ou les émotions et de sortir du collectif le temps d'une heure, au milieu de leur journée de classe. Chaque animateur y propose des rituels amenant le calme, le repos et la discussion. « À la Roseraie, on fait la météo des émotions

du jour en discutant, puis une petite méditation guidée, avant de laisser l'enfant aller vers différentes activités. Ils peuvent par exemple dormir, lire dans l'espace cocooning, colorier des mandalas... On va au rythme de l'enfant et de ses besoins », explique Marie.

Aujourd'hui, le dispositif est en cours de pérennisation et s'est étendu à trois écoles de la Roseraie et de Belle-Beille. Là, ces temps se focalisent plutôt sur le ressenti corporel, avec une séance de relaxation et de yoga, suivie d'une activité libre dans le calme et d'une discussion.

« Ces ateliers sont très appréciés des enfants qui y reviennent régulièrement, raconte l'éducatrice. Ils permettent un espace de discussion en confiance et un apaisement qui fait qu'ils repartent plus sereinement en classe pour l'après-midi. »

Comme des poissons dans l'eau

Le principe des « classes bleues » est très simple : une heure de natation par jour pendant deux semaines. Ce format d'apprentissage intensif est complémentaire à la technique habituelle d'une heure de natation par semaine. « Testé depuis début 2020, ce dispositif permet aux enfants de conserver leurs acquis entre deux séances, explique Philippe Tessier, directeur du centre aqualudique Aquavita.

Les appréhensions et les blocages disparaissent plus vite et la progression est bien meilleure, dans une ambiance à la fois ludique et studieuse. » Ces classes bleues sont destinées en priorité aux enfants de grande section, moyenne section et CP des écoles en zone d'éducation prioritaire. Jusque-là, malgré le contexte sanitaire, 60 classes, soit 1 500 élèves, en ont déjà bénéficié.

Les enfants ont une heure de natation par jour durant deux semaines.

Été et rentrée, à vous de jouer !

Les réservations pour les accueils de loisirs municipaux, et pour les stages de cet été, ouvriront le lundi 30 mai à 9h.

Inscriptions de rentrée, anticipez ! Votre enfant fréquentera les garderies scolaires (matin ou soir), les TAP, ou les accueils de loisirs le mercredi et les vacances à la rentrée 2022-2023 ? Vous pourrez renseigner son dossier d'inscription dès le 26 avril à 9h.

Ces deux démarches seront possibles (en attendant le retour de l'Espace parents) : **par mail auprès de pointinfomaille@ville.angers.fr ; en guichet à l'Hôtel de Ville, au Point info Famille ; en guichet dans les relais-mairie de Monplaisir, Belle-Beille, Hauts-de-Saint-Aubin, Justices et la Roseraie.**

L'Ademe fête ses 30 ans

Du 27 mars au 1^{er} avril, l'Ademe fête ses 30 ans et vous invite à célébrer cela en famille ! Durant toute la semaine, relevez le grand défi écologique citoyen au théâtre Le Quai en participant à des ateliers et conférences ludiques !

Gratuit, toutes les infos sur legranddefiecitoyen.ademe.fr

Rendez-vous au Conservatoire

Le Conservatoire ouvre ses portes le samedi 2 avril de 9h30 à 17h. Incontournable rendez-vous, ces portes ouvertes sont l'occasion d'explorer les propositions de l'établissement d'enseignement artistique spécialisé en musique, danse, théâtre.

Gratuit, entrée libre

Code alimentation : exposition connectée et interactive

Du 5 avril au 3 juillet 2022, retrouver l'exposition « Code alimentation », pour décrypter de façon ludique et interactive l'alimentation de demain. Scénarisée par des auteurs de science-fiction, l'exposition vous propose un voyage vers la ville imaginaire de Trapellun, pour une enquête alimentaire surprenante.

Mordus de livres



Les enfants découvrent le livre et préparent la venue de l'auteur en classe.

La 6^e édition du programme Mordus de livre bat son plein, pour les enfants de CP des zones d'éducation prioritaire. Ces jeunes lecteurs préparent avec sérieux leur future rencontre avec un auteur d'album jeunesse.

Lire un ouvrage, c'est bien... Rencontrer celui qui l'a écrit, c'est encore mieux ! Depuis le mois de septembre, 689 élèves de CP se préparent à rencontrer un auteur, dans le cadre du programme Mordus de livre. Pour cette 6^e édition, 49 classes angevines en zone d'éducation prioritaire sont concernées. Cette année, six albums jeunesse ont été choisis, par un comité de lecture auquel participent les libraires indépendants d'Angers. *« La littérature jeunesse est très riche, nous avons l'embarras du choix ! L'enjeu est surtout de réussir à faire venir les auteurs »,* explique Véronique Dulong, responsable de pôle éducatif Roseraie-Justices. Au cours de l'année, les enfants lisent l'album choisi mais ils découvrent aussi l'œuvre de l'auteur et préparent sa venue en classe. *« C'est un moment marquant dans la scolarité de ces élèves : on ne rencontre pas un auteur tous les jours ! »* Pour cela, ils sollicitent régulièrement leur bibliothécaire de quartier. *« C'est aussi un moyen de permettre à ces lecteurs en apprentissage d'établir un lien avec leur bibliothèque de quartier, précise la professionnelle, et d'acquérir le réflexe d'aller y emprunter des livres. »*

Abécédaire comme « Watty »

W

Sensibiliser les enfants à la maîtrise de l'énergie, c'est l'objectif du programme *Watty*, mené par Angers Loire Métropole, l'Ademe et EDF, dans le cadre du Plan Énergie bâtiment. *« L'idée est de rendre les enfants acteurs de la demande en énergie, à l'école comme chez eux. »*, indique Mathilde Rousserie, responsable du projet pour Angers Loire Métropole. 72 classes de neuf établissements, soit près de 1 600 élèves de maternelle et élémentaire, sont lancés dans la démarche depuis septembre dernier.

Outre deux ateliers obligatoires sur la maîtrise de l'énergie et le climat, ainsi que sur les économies d'eau, chaque classe choisira des interventions autour des économies de chauffage et d'éclairage, de la sensibilisation aux éco-gestes, de la gestion des appareils électriques...

« Les enseignants et les animateurs des temps périscolaires peuvent ensuite s'emparer du sujet pour créer des activités et des jeux tout au long de l'année », ajoute Mathilde Rousserie.

